Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd

6211-03-067

## Information sur les mesures de sécurité et d'intervention en cas d'urgence

Notre municipalité possède un plan de sécurité civile municipal intégré, conçu tel un système intégré où, lors d'une mesure d'urgence, il y a intervention rapide et concertée de la municipalité et de l'industrie pour chercher à éviter qu'un sinistre ne se produise ou tende à en diminuer les effets, de manière à protéger les personnes et sauvegarder les biens.

La Ville de Bécancour assume notamment la responsabilité de gérer la situation d'urgence à l'extérieur des limites de propriété de l'entreprise. Ce rôle est dévolu au Comité de sécurité civile municipal (CSCM).

## Comité mixte municipal-industries

Parallèlement au plan de sécurité civile municipal, nous avons un comité mixte municipal-industriel (CMMI) sur la gestion des risques d'accidents industriels majeurs qui regroupe les intervenants municipaux, industriels et gouvernementaux.

## La démarche

L'entreprise devra fournir des scénarios portant sur les risques d'accidents majeurs reliés à l'entreprise (ses opérations, le transport, etc.) en utilisant la méthode proposée par la démarche CMMI.

SCÉNARIO NORMALISÉ: il sous-entend une perte de confinement complet d'une matière dangereuse en dix minutes, qui résulterait de la rupture d'un contenant ou d'une tuyauterie sous les pires conditions météorologiques (vitesse de vent 1,5 m/s, température de 25°C, classe de stabilité F) ou, dans le cas d'une matière explosive, l'explosion de la masse totale de celle-ci (Environnement Canada, 1996)

**SCÉNARIO ALTERNATIF:** il sous-entend une perte de confinement complet d'une matière dangereuse en trente minutes, qui résulterait de la rupture d'un contenant sous les conditions météorologiques plus probables (vitesse de vent 3 m/s, température de 25°C, classe de stabilité D) ou, dans le cas d'une matière explosive, l'explosion de la masse totale de celle-ci.

L'entreprise aura la responsabilité de tenir compte des réalités du territoire dans l'élaboration des scénarios (rayon d'impact, population touchée, kieux environnementaux, etc.).

Les scénarios alternatifs ont généralement des conséquences moins grandes parce qu'ils tiennent compte des mesures d'atténuation (ex.: digue) afin d'établir le calcul des périmètre d'impact.

- 2e Le CMMI étudiera les données, convoquera l'entreprise et élaborera, selon l'impact élaboré, un scénario d'intervention.
- 3<sup>e</sup> La communication des conséquences à la population.

## Conclusion

La communication des conséquences des risques sur le territoire et la planification d'urgence qui en découle, constitue la démarche ultime planifiée pour l'automne 2004. Celle-ci mettra fin aux travaux du CMMI. Par la suite, le comité de sécurité civile municipal (CSCM) continuera d'informer la population sur des actions reliées à la gestion des risques d'AIM dans la communauté.